

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 6 avril 2017**  
**Rapporteur :**  
**Madame Marie-Christine**  
**COUSTANS**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/04/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017  
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés après consultations**

—————

**Il s'agit d'autoriser la signature de deux accords-cadres avec émission de bons de commandes.**

\*\*\*

La consultation initiale « Fourniture et livraison de pièces détachées neuves pour les véhicules, les engins spéciaux et motoculture du parc véhicule de la ville de Quimper » publiée en mai 2016 était répartie en 17 lots.

Suite à la déclaration d'infructuosité du conseil municipal réuni le 22 septembre 2016 concernant les lots n°1, 2, 5 et 10 ces derniers ont été relancés sous la forme de marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables soumis aux articles 42-3° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 30-I-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum (articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et un opérateur économique.

Les accords-cadres seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur notification.

Les accords-cadres peuvent être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Lors de sa séance du 22 mars 2017, la commission d'appel d'offres a attribué les accords-cadres décrits ci-après :

- **Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine captives pour véhicules de moins de 3.5 T - Toyota**

Les montants des commandes pour la période initiale sont les suivants :

Seuil minimum H.T.	250,00	Euros
Seuil maximum H.T.	20 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'attributaire de l'accord-cadre est l'entreprise **HORIZON AUTO** sise 7 allée Louis Jovet, ZA de Ty Douar BP 1255 - 29102 QUIMPER cedex sur la base du détail estimatif de 6 841,73 euros HT.

- **Fourniture et livraison de pièces détachées captives pour véhicules John Deere**

Les montants des commandes pour la période initiale sont les suivants :

Seuil minimum H.T.	500,00	Euros
Seuil maximum H.T.	35 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'attributaire de l'accord-cadre est l'entreprise **SOFIMAT**, sise à Ker Avel à PENCARAN (29 800) sur la base du détail estimatif de 12 303,82 euros HT.

Les marchés publics concernant la « fourniture et la livraison de pièces détachées captives pour véhicules Renault de moins de 3.5 T » et la « fourniture et la livraison de pièces détachées pour des machines espaces verts (hors stihl) » sont infructueux pour absence d'offres.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les deux accords-cadres.